



Distr. : GÉNÉRALE

E/ECA/CTRCI/6/2
20 juin 2009

NATIONS UNIES
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Sixième session du Comité du commerce et
de l'intégration et de la coopération régionales

13 - 15 octobre 2009
Addis-Abeba (Éthiopie)

État du Programme d'intégration continentale

A. Introduction

1. Au cours de ces deux dernières décennies, les dirigeants africains ont relancé les efforts visant à édifier une Afrique forte, unie et complètement intégrée, en faisant fond sur ses acquis en matière d'intégration politique, sociale et culturelle. Le Plan d'action de Lagos de 1980 de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) d'alors avait souligné qu'il était particulièrement nécessaire d'élaborer un programme panafricain de coopération et d'intégration économiques. Le Traité d'Abuja de 1991 a défini le cadre pour l'établissement de la Communauté économique africaine d'ici à 2034. L'Acte constitutif de 2000, qui a servi de base à la transformation de l'OUA en Union africaine (UA), demande que le continent aille au-delà de l'intégration économique pour créer une union politique.

La nécessité impérieuse d'une Afrique forte et unie repose sur l'idée que l'intégration renforce la synergie économique, car les avantages économiques de l'ensemble d'une communauté régionale sont plus substantiels que les avantages économiques additionnés de ses États membres pris individuellement. La nécessité d'une plus forte intégration du continent est également impulsée par l'avènement d'un nouvel ordre économique mondial, grâce notamment à la création de blocs régionaux dans tous les continents, une mondialisation sans frontières, des avancées en matière de technologies de l'information et de la communication et la tenue de négociations commerciales multilatérales sous les auspices de l'Organisation mondiale du commerce. En outre, l'élargissement des marchés nationaux et l'harmonisation des cadres de réglementation faciliteront la création d'un environnement propice à la rentabilité des investissements sur le continent.

2. C'est pourquoi l'intégration régionale est un pilier essentiel des activités et programmes de la Commission de l'Union africaine (CUA) et de la Commission économique pour l'Afrique. Le mandat confié à la CUA pour mener des activités et des programmes d'intégration régionale, qui est récapitulé dans sa nouvelle Vision stratégique de la Commission, s'inspire de l'Acte constitutif de l'Union africaine, de la Déclaration de Syrte du 9 septembre 1999, du Traité d'Abuja, et du Plan d'action de Lagos

3. Depuis sa création en 1958, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a axé son action sur la promotion et le renforcement du programme d'intégration régionale du continent. La Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA, réunie à Banjul (Gambie) en 2006, a donné une nouvelle impulsion à ce mandat. À cet égard, la CEA a élaboré ses programmes et activités de sorte à apporter un plein appui aux efforts de l'UA visant à accélérer l'intégration politique et socioéconomique du continent, à promouvoir et à défendre les positions communes africaines et à créer les conditions nécessaires permettant à l'Afrique de jouer le rôle qui lui revient dans l'économie mondiale. En collaboration avec la CUA et la Banque africaine de développement (BAD), la CEA n'a jamais cessé de promouvoir le dialogue relatif à l'intégration régionale et d'entreprendre des études analytiques sur la question. En outre, la CEA fournit une assistance technique aux institutions qui mettent en œuvre le programme d'intégration régionale, notamment les communautés économiques régionales (CER) et a accru sa participation aux initiatives et activités transfrontières dans des secteurs d'importance cruciale pour le programme d'intégration régionale.

4. Le but de la présente note est de mettre à la disposition de la *Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique* un rapport de situation sur les initiatives d'intégration régionale de l'Afrique et de solliciter l'appui des ministres pour la CUA et la CEA dans la mise en chantier de leurs programmes et activités prévus relatifs à l'intégration régionale. Eu égard à l'importance stratégique de l'intégration

régionale dans le développement socioéconomique du continent, il est pertinent que les ministres soient informés des activités d'importance concernant l'intégration régionale.

B. 13^e session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine

5. La treizième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine s'est tenue du 1^{er} au 3 juillet 2009 à Syrte (Jamahirya arabe libyenne) sur le thème : *Investir dans l'agriculture à des fins de croissance économique et de sécurité alimentaire*. Les dirigeants ont continué à discuter du gouvernement de l'Union pour l'Afrique, en soulignant l'importance du cadre nécessaire à la transformation de la Commission de l'Union africaine en Autorité de l'Union africaine. Ils ont également examiné l'intégration du secrétariat du NEPAD à la Commission de l'UA. Parmi les principales décisions prises par la Conférence figurent celles portant sur ce qui suit :

Transformation de la Commission de l'Union africaine en Autorité de l'Union africaine

La Conférence a :

1. Pris note des conclusions de la douzième session extraordinaire du Conseil exécutif sur les modalités de mise en oeuvre de la Décision Assembly/AU/Dec.233(XIII) sur la transformation de la Commission de l'Union africaine en l'Autorité de l'Union africaine;
2. Enteriné lesdites recommandations telles qu'amendées et adoptées par la treizième session ordinaire de la Conférence à Syrte (Jamahiriya Arabe libyenne);
3. Exhorté la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour élaborer :
 - i) Les instruments juridiques devant régir les amendements de l'Acte constitutif, des Règlements intérieurs de la Conférence, du Conseil exécutif, Conseil de paix et de sécurité, du Comité des représentants permanents (COREP) et des Statuts de la Commission, relatifs à la création de l'Autorité de l'Union africaine; et à cet égard, demandé à la Commission de convoquer une réunion d'experts gouvernementaux pour examiner lesdits instruments juridiques;
 - ii) En collaboration avec le COREP, la structure de la nouvelle Autorité de l'Union africaine en tenant compte du mandat donné à l'Autorité;
 - iii) En collaboration avec le COREP, les incidences financières de la transformation de la Commission en Autorité;
4. Demandé en outre à la Commission de faire rapport sur la mise en oeuvre de la présente décision et de soumettre, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, les instruments juridiques nécessaires à la Conférence, à sa session ordinaire en juin/juillet 2010; pour examen, adoption et ratification subséquente par les États membres, et à cet égard, autorisé le financement des dépenses requises par les arriérés de contribution.

Rapport du Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en oeuvre du NEPAD

La Conférence a :

1. Pris note avec satisfaction du rapport du Président du Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en oeuvre (HSGIC) du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), S.E.M Meles Zenawi, Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie;
2. Enteriné les conclusions du vingt et unième Sommet du Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en oeuvre du NEPAD;
3. Salué l'examen du Plan d'action UA/NEPAD 2010/2015 fait conjointement par la Commission de l'UA, le secrétariat du NEPAD, la Banque africaine de développement et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et approuvé les programmes et projets phares énoncés dans ce Plan comme outils de promotion de l'intégration régionale et continentale;
4. Pris note des préparatifs de l'Afrique et de sa collaboration avec les partenaires du G-8 dans le cadre du Sommet G-8/Afrique, prévu les 9 et 10 juillet 2009 à L'Aquila (Italie), notamment le programme du Sommet de L'Aquila, destiné à guider la participation des dirigeants africains et les quatre domaines thématiques à examiner;
5. Salué les progrès accomplis dans le cadre du dialogue entre les représentants africains du G-8 et la partie africaine en vue d'assurer un suivi et une mise en oeuvre appropriés des décisions du Sommet du G-8 sur l'Afrique et lancé instamment un appel pour la poursuite de ce dialogue pour les futurs Sommets du G-8, et pour la prise en compte des préoccupations concrètes de l'Afrique à travers cette approche systématique;
6. Pris note également des efforts déployés en vue d'une réforme du Forum pour le partenariat avec l'Afrique et exhorté les partenaires au développement à s'engager davantage pour que le Forum pour le partenariat avec Afrique devienne plus efficace et tienne compte des préoccupations et des intérêts de l'Afrique.

Plan stratégique 2009-2012 de la Commission de l'UA

6. La Commission de l'UA a présenté à la Conférence son Plan stratégique pour la période 2009- 2012. Il consiste en quatre parties : le Plan stratégique ; les piliers stratégiques ; la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie ; le projet de budget et l'exécution de la matrice. La première partie expose l'orientation stratégique et définit la vision de l'Union africaine, la mission et les valeurs fondamentales de la CUA et les attentes des parties prenantes, l'évaluation de l'environnement externe et interne et l'analyse des points forts, des points faibles, des opportunités et des menaces. La deuxième partie traite essentiellement des piliers stratégiques qui sont couverts par le mandat de la Commission et sa mission, font partie des attentes des parties prenantes, et font l'objet de l'analyse des points forts, des points faibles, des opportunités et des menaces. La Commission a identifié quatre grands domaines d'intervention ou piliers stratégiques. Ces piliers sont des questions stratégiques autour desquelles s'organise l'essentiel des activités de la Commission, et auxquelles sont consacrées des ressources aux fins de la réalisation des résultats escomptés. Lesdits piliers sont :

- La paix et la sécurité;
- L'intégration, le développement et la coopération;
- Les valeurs partagées;
- Les institutions et le renforcement des capacités.

7. La troisième partie porte sur la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie, tandis que la quatrième concerne le projet de budget et l'exécution de la matrice. Il est estimé que pour la période 2009 - 2012, la Commission aura besoin d'un montant total de 784 millions de dollars des États-Unis, soit en moyenne 196 millions de dollars par an. Alors que les États membres fourniront une partie importante de ses ressources, la Commission entend mobiliser des ressources financières additionnelles auprès de partenaires dans les domaines stratégiques et de développement. Les dépenses estimées par pilier, pour les quatre ans du Plan se répartissent comme suit :

- Pilier 1 (Paix et sécurité) : 144 millions de dollars,
- Pilier 2 (Développement, intégration et coopération régionales) : 430 millions de dollars;
- Pilier 3 (Valeurs partagées) : 82 millions de dollars;
- Pilier 4 (Institutions et renforcement des capacités) : 128 millions de dollars.

8. Enfin, la Conférence a :

1. Approuvé les recommandations du Conseil exécutif telles que contenues dans la Décision EX.CL./Dec. 481 (XIV) adoptée lors de sa 15^e session ordinaire qui s'est tenue à Syrte (Libye) en juin 2009;
2. Adopté le Plan stratégique 2009 - 2012;
3. Demandé à la Commission, ainsi qu'aux autres organes, en collaboration avec les États membres, les communautés économiques régionales (CER), ainsi que les principaux acteurs et parties prenantes, y compris la société civile et le secteur privé, d'œuvrer en synergie en vue de mettre en œuvre le Plan stratégique;
4. Demandé à la Commission de mettre en place les structures d'appui appropriées, d'élaborer les programmes, projets et budgets, afin de garantir la mise en œuvre efficace et effective du Plan stratégique 2009 - 2012.

C. La quatrième Conférence des ministres africains chargés de l'intégration (COMAI)

9. La quatrième Conférence des ministres africains chargés de l'intégration (COMAI) s'est tenue à Yaoundé (Cameroun), les 7 et 8 mai 2009, et a été précédée par une réunion d'experts tenue les 4 et 5 mai 2009. Le thème de la Conférence était *Partenariats et intégration en Afrique*. La CUA avait par ailleurs tenu une réunion avec les CER le 2 mai 2009 pour discuter du Programme minimum d'intégration (PMI).

10. Les ministres ont échangé des vues sur un certain nombre de sujets se rapportant aux efforts visant à faire avancer le programme d'intégration du continent et ont reçu des rapports de la CUA sur: i) l'état de l'intégration en Afrique; ii) le Programme minimum d'intégration (PMI); iii) les partenariats et l'intégration régionale.

11. Sur l'état de l'intégration régionale, les participants à la réunion ont noté que, si les CER avaient accompli de grands progrès dans leurs programmes d'intégration, leurs réalisations demeureraient encore éloignées des mandats qui leur avaient été confiés.

12. S'agissant du PMI, ils ont été informés que celui-ci regroupait de nombreuses activités qui devront faire l'objet d'un accord entre les CER visant à accélérer et à hâter l'aboutissement du processus de l'intégration régionale et continentale. Le PMI comporte des objectifs réalisables conformes au Plan stratégique (quadriennal) de l'UA et sera mis en œuvre par les CER, les États membres et la Commission de l'Union africaine (CUA), en collaboration avec divers partenaires au développement de l'Afrique.

13. Les domaines prioritaires recensés par les CER et qui constituent la première phase du PMI (2009-2012) sont: la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux; la paix et la sécurité; l'infrastructure et l'énergie; l'agriculture; le commerce; l'industrie; les investissements; les statistiques. Il est prévu d'exécuter le PMI en plusieurs phases, dont la première porte notamment sur :

- L'élimination progressive des barrières tarifaires et non tarifaires au sein de toutes les CER, ainsi que la simplification et l'harmonisation des règles d'origine;
- La libre circulation des personnes, des capitaux et des biens à l'intérieur des régions;
- La prévention et le règlement des conflits, et le développement postconflit en Afrique;
- La mise en œuvre du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PDIA);
- L'accélération de la mise en œuvre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique du NEPAD (CAADP);
- Le renforcement des capacités des CER, de la CUA et des États membres.

14. Les ministres ont également débattu des implications des divers partenariats entre l'Afrique et d'autres pays, continents et entités. Sur cette question, ils ont notamment recommandé que :

- L'Afrique procède à l'analyse et à la rationalisation de la manière dont elle aborde les relations qu'elle noue dans le cadre de ces partenariats. À cette fin, la CUA devrait achever l'évaluation des partenariats existants afin de déterminer leur impact sur le développement socioéconomique du continent et sur le processus d'intégration;
- La CUA crée une structure vouée à la coordination des partenariats;

- Les États membres respectent la décision de Banjul relative à la coopération avec les partenaires étrangers;
- Les partenariats soient alignés sur les programmes de développement de l'UA et du NEPAD.

15. Après de longs débats, les ministres ont fait un certain nombre de recommandations à examiner par la prochaine Conférence de l'UA de juillet 2009. Dans leur déclaration, les ministres :

- i) Se sont félicités des efforts faits par le COMESA, la CAE et la SADC en vue de la création d'une Zone de libre-échange (ZLE) unique, et ont demandé aux autres CER de s'inspirer de cet exemple pour donner une impulsion à leur propre intégration;
- ii) Se sont félicités des efforts et des initiatives des États membres et d'autres CER visant à intensifier le processus d'intégration;
- iii) Ont engagé chacune des CER, en plus de la production de rapports périodiques présentés aux réunions du Comité de coordination, rapports prévus par le Protocole sur les relations entre l'UE et les CER, à soumettre, à la fin de mars de chaque année, un rapport sur la mise en oeuvre des recommandations de la COMAI;
- iv) Ont exhorté la CUA à transmettre les recommandations de la COMAI aux États membres, aux CER et aux parties prenantes dans un délai d'un mois après l'approbation des recommandations par la Conférence de l'Union;
- v) Ont adopté le Programme minimum d'intégration (PMI), en tant que cadre du processus d'intégration au niveau continental en harmonie avec le cadre stratégique de la CUA;
- vi) Ont instamment invité la CUA à œuvrer, en collaboration avec les États membres, les CER, la BAD et la CEA, à la définition des modalités pratiques de la consolidation des progrès déjà réalisés dans le processus d'élaboration du PMI, ainsi qu'à la mise en oeuvre progressive et par étapes de celui-ci dans chaque secteur prioritaire;
- vii) Ont demandé à tous les États membres de se conformer à la recommandation de la COMAI tendant à ce que tous les titulaires de passeports diplomatiques ou de service africains soient dispensés de visa et à ce que ledit privilège soit progressivement étendu à tous les citoyens africains;
- viii) Ont exhorté les États membres à renforcer les éléments de sécurité de leurs passeports nationaux;
- ix) Ont fait appel aux États membres pour qu'ils renforcent la coopération et la solidarité intra-africaines dans les relations qu'ils établissent avec des partenaires;
- x) Ont demandé aux États membres, aux CER et à la CUA de veiller à ce que les intérêts de l'Afrique en matière de développement et d'intégration régionale et

continentale soient sauvegardés dans tous les arrangements stratégiques passés avec des partenaires;

- xi) Ont demandé à la CUA d'élaborer, en collaboration avec les CER et les États membres, une stratégie commune en matière de coopération avec les partenaires, qui tienne compte des objectifs et programmes de l'UA et du NEPAD.

16. Il convient de noter qu'en juin 2009, à Syrte, le Conseil exécutif de l'UA a entériné les recommandations de la COMAI IV et a demandé aux États membres et aux Communautés économiques régionales (CER) de les mettre en oeuvre, en collaboration avec leurs partenaires. Le Conseil a également demandé aux États membres, aux CER et aux organisations partenaires d'intégrer le Programme minimum d'intégration (PMI) dans leurs différents plans de développement et/ou leurs programmes d'activités.

D. Principales décisions récemment prises par les CER

17. Depuis la tenue de la dernière Conférence, un certain nombre de CER ont pris d'importantes décisions visant à accélérer et à approfondir l'intégration régionale dans leurs sous-régions respectives. La plupart de ces décisions ont pour objectif de faire avancer le processus d'intégration de l'Afrique qui avait commencé avec la création de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à la suite de l'indépendance des États africains. De plus, les décisions des CER ont pour cadres de référence le Plan d'action et l'Acte final de Lagos, le Traité d'Abuja, la Déclaration de Syrte, l'Acte constitutif de l'Union africaine (UA), le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD et la Déclaration d'Accra relative au gouvernement de l'Union.

1. Sommet tripartite SADC-COMESA-CAE

18. Le premier Sommet tripartite COMESA-CAE-SADC s'est tenu à Kampala (Ouganda) du 18 au 22 octobre 2008. Il a été conjointement organisé par l'équipe tripartite spéciale COMESA-CAE-SADC et par le Gouvernement ougandais. L'objet principal du Sommet était d'examiner et d'adopter un programme d'harmonisation pour des arrangements commerciaux entre les trois CER, la libre circulation des personnes, la mise en oeuvre conjointe des programmes d'infrastructures interrégionales, de même que d'adopter des arrangements institutionnels sur la base desquels les trois CER renforceraient leur coopération, compte tenu des difficultés qui résultent de l'appartenance d'États membres à plus d'une CER.

19. Les participants au Sommet ont souligné qu'étant donné que chacune des trois CER avait lancé une zone de libre-échange (ZLE), la création d'une ZLE plus vaste constituait l'étape logique suivante vers une plus grande intégration régionale. Par ailleurs, la ZLE couvrant l'ensemble de la région devrait contribuer à la réalisation des objectifs du continent dans les domaines de l'intégration, à la réduction de la pauvreté et à la création de richesses.

20. S'agissant des recommandations, le Sommet a publié un communiqué dans lequel il a notamment :

- i) Exhorté les trois CER à commencer immédiatement à oeuvrer à leur fusion en une seule CER ayant pour objectif de parvenir rapidement à la mise en place de la Communauté économique africaine. À cet égard, il a chargé une équipe spéciale de l'élaboration d'une feuille de route pour la mise en oeuvre de cette fusion et de la soumettre à l'examen de sa prochaine réunion;

- ii) Approuvé l'établissement rapide d'une ZLE couvrant l'ensemble des États membres/partenaires des trois CER, l'objectif à terme étant la mise en place d'une Union douanière unique;
- iii) Demandé aux Présidents des Conseils des ministres des trois CER d'accélérer le développement de programmes conjoints permettant de renforcer la coopération et d'approfondir la coordination en matière de politiques industrielles et de politiques relatives à la concurrence, aux systèmes financiers et de paiements, au développement des marchés financiers et des bourses de produits de base;
- iv) Demandé aux Présidents des Conseils des ministres des trois CER de veiller à ce que les secrétariats participent à l'élaboration et assurent la coordination et l'harmonisation de positions sur les négociations relatives aux accords de partenariat économique (APE) et sur les autres négociations multilatérales, notamment les négociations du Cycle de Doha sur le développement, qui se déroulent sous l'égide de l'OMC;
- v) Lancé l'Autorité conjointe de la concurrence (ACC) sur la libéralisation du transport aérien, cette Autorité devant être chargée de superviser l'application intégrale au sein des trois CER, à partir de janvier 2009, de la Décision de Yamoussoukro sur la libéralisation du transport aérien;
- vi) Demandé aux trois CER de coordonner et d'harmoniser de manière efficace, dans un délai d'un an : a) les plans directeurs régionaux des trois CER dans le domaine du transport; b) les plans régionaux d'investissements prioritaires et les plans directeurs en matière d'énergie des trois CER; et
- vii) Demandé de mettre en place, pendant la même période, des mécanismes conjoints de financement et de mise en œuvre du développement des infrastructures.

2. CAE

21. Le dixième Sommet de la Communauté d'Afrique de l'Est s'est tenu à Arusha (Tanzanie) le 29 avril 2009, sous la présidence de S.E.M. Paul Kagame, Président de la République rwandaise.

22. Le Sommet a eu à examiner un rapport d'activités du Conseil des ministres portant sur la période juillet 2008 à avril 2009 et a pris note des progrès réguliers réalisés au sein de la Communauté, en particulier la consolidation de l'Union douanière de la CAE, les progrès dans les négociations relatives au protocole du marché commun et la concrétisation de divers projets et programmes relatifs au développement des infrastructures régionales. Le communiqué publié à l'issue du Sommet indiquait notamment que :

- Celui-ci avait examiné le rapport sur les progrès réalisés dans les négociations relatives au marché commun de la CAE et avait pris note du stade avancé auquel étaient parvenues les négociations. Il a demandé de mener à son terme, dès que possible, le processus de mise au point des annexes et sections concernant la portée des politiques en matière de tarifs communs, afin que le protocole puisse être signé en novembre 2009.
- Le Sommet a, en outre, indiqué ce qui suit :

- Le projet de protocole sur le marché commun ne devrait pas contenir de dispositions tendant à conférer une autorité qui l'emporterait sur les politiques et lois nationales;
 - À propos des dispositions du projet de protocole portant sur le droit d'établissement et de résidence permanente, le Sommet a affirmé que l'octroi de droits connexes d'accès à la terre et d'établissement ne devrait pas être automatique, mais que les dispositions en question devraient définir les conditions d'octroi;
 - Les cartes d'identité ne devraient pas être les documents de voyage acceptables dans l'ensemble de l'espace CAE. Toutefois, les États partenaires qui sont prêts à utiliser les cartes d'identité comme documents de voyage sur une base bilatérale peuvent le faire;
 - Il faudrait veiller à ce que le projet de protocole sur le marché commun assure une pleine protection aux investissements transfrontières des citoyens d'Afrique de l'Est.
- Le Sommet a chargé le Conseil des ministres d'examiner les rapports sur le processus consultatif national visant à hâter la création d'une fédération politique, processus en cours au Rwanda et au Burundi, et de soumettre des recommandations concrètes à sa session de novembre 2009 sur la voie à suivre dans le domaine de la création d'une fédération politique.
 - Il a examiné un rapport que lui a soumis le Conseil des ministres sur une proposition relative à la mise en place d'un gouvernement de l'UA et sur la transformation de la CUA en Autorité de l'Union africaine. Le Sommet a déclaré que l'établissement d'un gouvernement de l'UA devrait se faire par étapes et que les CER devraient être renforcées en tant que composantes essentielles de l'intégration politique continentale à réaliser.
 - Il a par ailleurs décidé que soit adoptée l'option consistant à conserver le nombre actuel de membres de l'exécutif de la CUA, en rationalisant les portefeuilles qui leur sont confiés et en modifiant leurs titres de Président, de Vice-Président et de Commissaires de la CUA en ceux de Président, de Vice-Président et de Secrétaires de l'Autorité de l'UA.

3. SADC

23. Le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) s'est tenu à Sandton (République d'Afrique du Sud) les 16 et 17 août 2008. Il a débattu de questions intéressant la sous-région, en particulier de l'approfondissement de l'intégration. Parmi les décisions qu'il a prises, le Sommet :

- A lancé la Zone de libre-échange (ZLE) de la SADC, qui constitue le premier jalon du programme d'intégration économique régionale;
- A demandé que soit accélérée l'intégration régionale au travers de la mise en oeuvre d'un programme de coopération visant à accroître la capacité de production

régionale, ce qui suppose la mise en place et la rénovation d'infrastructures régionales pour rendre plus efficace la circulation des biens et des personnes dans une économie régionale plus ouverte;

- A mis l'accent sur la nécessité d'une application intégrale du Protocole sur le commerce de la SADC, afin d'assurer la viabilité à la ZLE et de faire en sorte que l'Union douanière envisagée puisse être mise en place;
- A passé en revue le rapport d'activités de l'équipe spéciale ministérielle sur la sécurité alimentaire et a adopté diverses mesures tendant à renforcer davantage la sécurité alimentaire régionale, notamment en accroissant les investissements et les crédits budgétaires en faveur de la production alimentaire et en mettant en place un mécanisme régional de réserves alimentaires;
- S'est félicité des initiatives en cours qui visaient à lutter contre les conséquences négatives de la pénurie et des prix élevés de l'énergie auxquels la région avait à faire face;
- A considéré que la région était parvenue à consolider la paix et la démocratie au sein de l'espace SADC. S'agissant des difficultés que connaissait le Zimbabwe, le Sommet a pris note des résultats du Sommet extraordinaire de l'organe tenu en marge du Sommet et a réaffirmé son engagement à œuvrer avec le peuple zimbabwéen pour trouver une solution aux difficultés auxquelles celui-ci se trouvait confronté;
- A reçu de la part du Président sortant de l'organe chargé des questions de politique, de coopération en matière de défense et de sécurité, S.E. le Président José Eduardo dos Santos, un rapport sur la mise en œuvre du Plan indicatif stratégique de l'organe, en mettant un accent particulier sur la situation politique et de sécurité dans la région.

4. COMESA

24. L'Autorité des chefs d'État et de gouvernement du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), s'est réunie les 7 et 8 juin 2009 à Victoria Falls (Zimbabwe). On s'attendait alors à ce que le Sommet lance l'Union douanière du COMESA.

- L'Autorité a lancé l'Union douanière du COMESA. Elle a adopté la structure du tarif extérieur commun du COMESA, qui comprend quatre taux: 0% sur les matières premières, 0 % sur les biens d'équipement, 10 % sur les biens intermédiaires et 25 % sur les biens finals.
- Elle a décidé que le secrétariat du COMESA, en collaboration avec l'Équipe tripartite spéciale, devrait organiser une conférence de haut niveau en vue de la mobilisation de ressources pour la création du couloir septentrional.
- Elle a demandé instamment aux États membres de mettre en oeuvre les programmes énergétiques du COMESA et de coopérer dans la mise en place d'infrastructures de production et d'acheminement de l'énergie, ainsi qu'en matière de commerce des

services énergétiques, afin d'atténuer les effets de la crise énergétique qui touche actuellement la région.

- Elle a demandé que soit accélérée la mise en oeuvre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique et a approuvé le lancement de l'alliance pour le commerce des produits de base en Afrique de l'Est et en Afrique australe (ACTESA) et d'une agence spécialisée du COMESA chargée de promouvoir la concurrence et l'intégration des petits exploitants agricoles dans les marchés nationaux, régionaux et internationaux.
- Elle a lancé le système régional de paiement et de règlement (REPS), qui est un mécanisme régional que les milieux d'affaires peuvent utiliser pour effectuer des paiements dans leur monnaie locale, sans faire transiter leurs paiements par des banques établies à l'étranger, comme cela a été le cas traditionnellement. Ce système régional apportera d'énormes avantages à la région du point de vue gain de temps et réduction des frais de transaction.

5. CEDEAO

25. La trente-sixième session ordinaire de l'Autorité des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est tenue à Abuja (Nigéria) le 22 juin 2009. Dans le communiqué publié à l'issue de leurs délibérations, les chefs d'État et de gouvernement ont notamment accordé une large place aux questions suivantes :

Crise internationale et performance économique de l'Afrique de l'Ouest

- Les chefs d'État et de gouvernement ont reconnu la nécessité d'intensifier le processus d'intégration régionale de façon à non seulement faire face aux effets néfastes de la crise, mais également à offrir des possibilités accrues pour la croissance régionale;
- L'Autorité a encouragé la Commission de la CEDEAO à poursuivre ses efforts en vue d'élaborer une stratégie régionale et de continuer les réformes qui ont été entreprises pour mettre en place des instruments de convergence macroéconomique, ainsi que d'accélérer l'établissement d'une zone monétaire unique au sein de la CEDEAO. Aussi a-t-elle engagé expressément les États membres à consolider les réformes structurelles et la stabilisation économique et financière.

Accord de partenariat économique (APE)

- L'Autorité s'est félicitée des progrès accomplis dans la Communauté grâce aux négociations dans les domaines du commerce des marchandises et de la coopération en matière de développement dans le cadre de l'APE. Elle a rappelé son attachement à la conclusion d'accords équilibrés, axée sur le développement et souligné la nécessité de poursuivre les négociations selon l'approche régionale adoptée;
- Afin de veiller à ce que les deux parties bénéficient des avantages du régime commercial de l'APE et de la mise en oeuvre du Programme de développement relevant de l'APE, les chefs d'État et de gouvernement ont demandé à la

Commission de la CEDEAO et à celle de l'UEMOA d'accélérer le processus de négociation de façon à obtenir la signature, conformément au calendrier prévu, d'un accord régional qui couvrirait, dans une première phase, le commerce des marchandises et la coopération en matière de développement dans le cadre de l'APE;

- À cet égard, ils ont demandé instamment aux négociateurs en chef de faire aboutir les discussions sur les questions en suspens, en particulier l'amélioration des offres d'accès aux marchés orientés vers le développement. Ils ont également fait appel à l'Union européenne et à ses États membres pour qu'ils s'engagent clairement à financer le Programme de développement de l'APE.

Marché commun

- Les chefs d'État et de gouvernement ont également adopté le cinquième taux, de 35 %, au tarif extérieur commun de la CEDEAO. Afin d'assurer la consolidation du marché commun, l'Autorité a engagé la Commission à accélérer les discussions sur la méthode adoptée par la région pour déterminer quels produits seraient soumis à ce taux et leur classification. Précisément, ils ont demandé aux États membres de veiller à l'application effective des protocoles de la CEDEAO relatifs à la libre circulation des personnes et au droit de résidence et de mettre fin à toutes les formes de harcèlement le long des couloirs et des frontières;
- L'Autorité a également salué les efforts déployés pour harmoniser les impôts indirects, en particulier en ce qui concerne la taxe à la valeur ajoutée (TVA) et des droits d'accise, au sein de la CEDEAO.

Programmes relatifs à l'énergie et au transport

- L'Autorité a fait sienne l'idée de la création d'un fonds pour le développement des transports et de l'énergie, qui serait financé à partir des produits d'une taxe prélevée sur les revenus du commerce des principaux produits de la région. À cet égard, les chefs d'État et de gouvernement ont demandé à la Commission de la CEDEAO, qui collabore étroitement avec l'EBID et l'unité d'élaboration et de développement des projets de définir les modalités de l'établissement du fonds de l'infrastructure régionale;
- En vue d'améliorer le service de transport aérien dans la région, en particulier entre les capitales des États, les chefs d'État et de gouvernement ont entrepris d'accélérer la mise en oeuvre de la Décision de Yamoussoukro sur la libéralisation du transport aérien. À cette fin, ils ont décidé d'institutionnaliser la tenue d'une réunion annuelle entre les Directeurs généraux de l'aviation civile et les Directeurs généraux des compagnies aériennes desservant la région de la CEDEAO.

Politique agricole

- Les chefs d'État et de gouvernement ont réitéré leur attachement au développement du secteur agricole, tout particulièrement grâce à la mise en oeuvre de la politique agricole commune de la CEDEAO et à l'offensive régionale en faveur de la production alimentaire et de la lutte contre la faim;

- Afin d'assurer le succès de la Table ronde des donateurs sur le financement de la politique agricole commune de la CEDEAO, qui sera organisée à la fin de 2009, l'Autorité a engagé la Commission et les États membres à faire aboutir le processus d'élaboration des programmes d'investissements agricoles nationaux et régionaux. Elle a également fait appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte son soutien au dialogue de haut niveau dans le cadre duquel la politique agricole commune de la CEDEAO deviendrait un modèle de partenariat.

Politique de développement humain

- L'Autorité des chefs d'État et de gouvernement a adopté le Plan d'action contre la drogue, le crime organisé et la consommation de drogues en Afrique de l'Ouest. L'Autorité a fait appel aux partenaires de développement pour qu'ils apportent leur appui financier au Plan, mais elle a également demandé à la Commission et aux États membres d'assurer, chacun selon ses moyens, la mise en oeuvre des éléments essentiels de la stratégie du Plan d'action;
- En outre, le Sommet a approuvé, respectivement, la politique du travail et la politique régionale de la CEDEAO en matière de protection et d'assistance aux victimes de la traite d'êtres humains.

6. CEN-SAD

26. La onzième session ordinaire de la Conférence des leaders et chefs d'État de la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) s'est tenue à Sabrata (Libye) les 29 et 30 mai 2009. Elle a été précédée par la seizième session ordinaire du Conseil exécutif de la CEN-SAD. Le thème de la session était : *Développement rural et sécurité alimentaire*.

27. Les leaders et chefs d'État ont eu à examiner divers rapports soumis par les réunions ministérielles sectorielles. Le Sommet a pris notamment les décisions suivantes:

- Il a demandé instamment au Tchad et au Soudan de collaborer pour combattre les groupes de rebelles opérant des deux côtés de leur frontière. Il leur a également demandé de respecter strictement les dispositions de la Charte de sécurité et la Convention de coopération de la CEN-SAD sur la sécurité, le Pacte de non-agression et de défense commune de l'Union africaine et les nombreux accords signés entre les deux pays;
- Les leaders et chefs d'État ont réaffirmé leur détermination à combattre le terrorisme, qui demeure une menace à la paix, la sécurité et la stabilité internationales;
- Ils ont noté que le trafic illicite de drogues et d'armes légères constituait une grave menace à la paix, à la réconciliation, à la sûreté, à la sécurité, à la stabilité et au développement durable, aux niveaux des individus, des pays, de la région et du continent. À cet égard, ils ont appelé à la coordination des efforts aux niveaux national, régional et continental pour prévenir, combattre et éliminer le trafic illicite de drogues et d'armes légères;

- Ils ont engagé le Frère Dirigeant Muammar Al-Kadhafi à poursuivre les contacts et les consultations afin de parvenir à une position commune en vue de la création des États-Unis d'Afrique, en mettant en oeuvre la décision prise à cette fin au Sommet de février 2009 de l'UA;
- Enfin, ils ont réaffirmé leur engagement en faveur de la création d'une ZLE de la CEN-SAD, intégrée dans les arrangements commerciaux existants de l'UEMOA, de la CEMAC, de l'UMA, du COMESA et de la CEDEAO.

7. UMA

28. L'Union du Maghreb arabe poursuit ses activités et programmes visant à renforcer l'intégration entre ses cinq États membres. Ses dirigeants ont adopté une stratégie de développement devant être mise en oeuvre en quatre étapes successives: création d'une zone de libre-échange, d'une union douanière, d'un marché commun et d'une union économique.

29. La huitième session du Conseil des ministres de l'énergie et des mines du Maghreb s'est tenue à Alger le 4 juillet 2008. Le Conseil a appelé au renforcement de la coopération dans le domaine de l'énergie et des mines. Il a, en outre, souligné la nécessité de créer au Maghreb un marché de l'énergie ouvert et concurrentiel, et celle de promouvoir la coopération dans le domaine des ressources renouvelables, en prenant des mesures de conservation de l'énergie, en utilisant l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et en procédant au commerce de produits pétroliers entre États membres de l'UMA.

8. IGAD

30. Le douzième Sommet ordinaire de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) s'est tenu à Addis-Abeba (Éthiopie) le 14 juin 2008, sous la présidence du Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, M. Meles Zenawi. Le Sommet a passé en revue la situation politique et de sécurité dans la région et a entendu un exposé d'information de S.E. M. Omar Hassan El-Bashir, Président de la République du Soudan, sur l'application de l'Accord de paix global (APG). Le Président de la Somalie, S.E. M. Abdullahi Yusuf, a également fait un exposé d'information sur la situation politique et de sécurité en Somalie et sur les efforts de réconciliation nationale qui étaient en cours. S.E. M. Ismael Omar Guelleh, Président de la République de Djibouti a fait un exposé d'information devant le Sommet sur la situation à la frontière entre Djibouti et l'Érythrée.

31. Parmi les décisions que le Sommet a prises, on peut citer ce qui suit :

- Le Sommet s'est félicité de la poursuite de l'application par les deux Parties de l'APG au Soudan, tout en accueillant avec satisfaction l'organisation d'un recensement national et en encourageant les Parties à poursuivre l'application de tous les aspects de l'APG. Il a demandé aux Parties de toujours résoudre leurs différends par voie de négociation afin que l'APG ne se solde pas par un échec.
- Il a réaffirmé son engagement à suivre de près l'application de l'APG et a, à ce sujet, demandé à l'Éthiopie et au Kenya, les deux pays désignés pour représenter la région, de nommer des émissaires spéciaux auprès de la Commission du bilan et de l'évaluation.

- Il a par ailleurs noté avec une grave préoccupation la poursuite du conflit au Darfour; a rappelé la décision prise par le Conseil de sécurité de l'ONU, a accueilli avec satisfaction le déploiement de la Force hybride des Nations Unies et de l'Union africaine au Darfour (MINUAD) et a exhorté la communauté internationale à fournir les ressources nécessaires au déploiement de la totalité de la Force.
- Il a passé en revue la situation en Somalie, en notant avec une grave préoccupation la poursuite des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire et en soulignant la nécessité de traduire en justice les auteurs de ces violations.
- Il a fait état de sa grave préoccupation face à la situation humanitaire qui ne cessait de se dégrader en Somalie et a invité toutes les parties et tous les groupes armés à prendre les mesures appropriées pour protéger la population civile, pour assurer la sûreté et la sécurité de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), du personnel de l'ONU et du personnel humanitaire, et pour permettre l'accès des personnes dans le besoin à l'assistance humanitaire, à temps, dans des conditions de sécurité et sans aucune entrave.
- Il a félicité les troupes de l'Ouganda et du Burundi de l'AMISOM pour le rôle qu'elles continuent de jouer, tout comme les troupes éthiopiennes pour les sacrifices consentis dans le but de restaurer une paix durable et la stabilité en Somalie. Le Sommet a exhorté les pays qui s'étaient engagés à fournir des troupes à l'AMISOM à le faire sans délai. À ce sujet, il a demandé instamment à la communauté internationale d'apporter l'appui financier et logistique nécessaire à l'achèvement du déploiement.
- Il a passé en revue la situation financière du secrétariat de l'IGAD et, après avoir pris note du montant des arriérés de contribution dus par les États membres, il a exhorté ces derniers à soutenir l'Organisation en acquittant leurs arriérés et en versant à temps leurs contributions.

9. CEEAC

32. Un Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) s'est tenu à Kinshasa le 10 mars 2008, sous la présidence de S.E. M. Joseph Kabila Kabange, Président de la République démocratique du Congo.

33. Le Sommet a procédé à un échange de vues sur un certain nombre de questions intéressant la sous-région et a examiné le rapport du dernier Conseil des ministres. À la fin de ses délibérations, il a adopté un certain nombre de résolutions, dont les suivantes :

- Les chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC ont condamné le recours aux armes et à des moyens anticonstitutionnels pour accéder au pouvoir. Ils ont exprimé leur solidarité au Gouvernement et au peuple tchadiens et ont demandé à tous les pays de s'abstenir de tout acte ou attitude susceptible de porter atteinte à l'ordre constitutionnel, à la sécurité et à l'intégrité territoriale du Tchad;

- Ils ont exprimé leur soutien au Président de la République du Congo, S.E. M. Denis Sassou Nguesso, et au Guide de la Grande Jamahiriya arabe libyenne, populaire socialiste, Muammar Al-Kadhafi, qui a reçu mandat de l'UA pour assumer le rôle de médiateur dans le conflit au Tchad;
- Le Sommet a invité toutes les parties au conflit à appliquer l'ensemble des accords antérieurs, notamment ceux qui avaient été conclus à Tripoli et à Riyad entre la République du Tchad et le Soudan;
- Ils ont également accueilli avec satisfaction les accords conclus le 13 août 2007 à N'Djamena et en octobre 2007 à Syrte, et ont encouragé le Gouvernement de la République du Tchad à appliquer ces accords afin de consolider l'État de droit et d'établir une paix définitive et durable au Tchad;
- S'agissant de la reconstruction et du relèvement du Tchad, ils ont décidé d'apporter une assistance d'urgence à ce pays;
- Sur le plan humanitaire, les chefs d'État et de gouvernement ont accueilli avec satisfaction le déploiement des troupes de l'EUFOR chargées d'assurer la sécurité des camps de réfugiés, des personnes déplacées et du personnel des organisations humanitaires;
- Ils ont demandé instamment à la communauté internationale de fournir une assistance au Gouvernement et au peuple tchadiens;
- Ils ont appelé à l'accélération du déploiement de la Force ONU/UA au Darfour.

E. Principales activités menées par la CUA et la CEA en matière d'intégration régionale

34. Dans le cadre de leurs efforts tendant à accélérer le programme d'intégration du continent, la CUA et la CEA ont mené d'importantes activités au cours de l'année considérée.

35. La Commission de l'UA et la CEA ont conjointement publié la troisième édition du Rapport *État de l'intégration régionale en Afrique* (ARIA III) en novembre 2008, en mettant l'accent sur la convergence des politiques macroéconomiques et sur l'intégration monétaire et financière. Le Rapport ARIA constitue une publication phare vouée à une analyse approfondie des problèmes qui se posent sur le continent et proposant des solutions qui visent à la réalisation des objectifs de l'intégration régionale de l'Afrique. Le premier Rapport ARIA (ARIA I), achevé en mai 2004, contenait une évaluation globale de l'état de l'intégration régionale en Afrique. Il a été largement diffusé et les CER ainsi que d'autres parties prenantes s'en servent abondamment comme source majeure pour leurs analyses et leurs recommandations tendant à promouvoir leurs programmes d'intégration respectifs et à y apporter des ajustements. Le Rapport ARIA II portait sur l'examen de la question de la rationalisation des multiples groupements d'intégration en Afrique ainsi que du problème posé par l'appartenance de certains États à plusieurs groupements qui en résulte; le Rapport contenait aussi des recommandations sur la question. Il a été d'un grand apport lors des consultations que l'UA a tenues ultérieurement avec les CER et les États membres et a conduit, en fin de compte, à la décision politique prise par l'UA de ne reconnaître comme principaux piliers de l'Union africaine que les huit CER qui existaient alors.

36. La CEA et le Groupe du corridor de Walvis Bay ont conjointement organisé un atelier et un voyage d'étude sur la facilitation du commerce. Les objectifs de l'atelier étaient les suivants: 1) Partager les données d'expérience dans la mise en œuvre des programmes de facilitation du commerce et de gestion des corridors à travers la sous-région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, et 2) Évaluer les progrès accomplis dans la conception et la mise en œuvre des programmes et projets de facilitation du commerce dans la sous-région.

37. À l'issue de délibérations franches, approfondies et fructueuses, les participants à l'atelier ont fait notamment les recommandations suivantes :

- i) Les États membres, les CER et les institutions responsables de la gestion des corridors devraient renforcer les capacités de leur personnel dans le domaine de la planification et de la mise en œuvre des activités de facilitation du commerce;
- ii) Les États membres devraient être encouragés à prendre des mesures visant à réduire les coûts élevés de transport, en améliorant l'infrastructure, en réduisant les tarifs douaniers, en supprimant les barrières non tarifaires et en réduisant les retards le long des corridors et aux frontières;
- iii) Ils devraient promouvoir le rôle des chemins de fer en renforçant les raccordements au niveau de la région, en rénovant le réseau et en introduisant des réformes dans la gestion, afin de tirer profit des coûts moins élevés du transport ferroviaire;
- iv) La possibilité de monter des partenariats public-privé devrait être étudiée pour promouvoir la facilitation du commerce, le financement de l'infrastructure et une gestion efficace des corridors;
- v) Les États membres et les CER devraient mettre en œuvre des mesures visant à améliorer la gestion des frontières. Pareilles mesures devraient comprendre l'harmonisation et l'augmentation des horaires de travail aux postes frontières adjacents, tout comme des initiatives en matière de création et de multiplication des postes frontières à guichet unique. En outre, les institutions responsables de la gestion des corridors ont été invitées à mettre en place des mécanismes de supervision de la performance des corridors pour leur assurer une efficacité continue;
- vi) Les États membres, les CER et les autres parties prenantes devraient prendre des mesures pour assurer la viabilité des institutions responsables de la gestion des corridors, notamment la mise en place de mécanismes d'autofinancement, comme l'institution de redevances, en tenant compte de la croissance et du développement à long terme de ces institutions;
- vii) Les institutions responsables de la gestion des corridors devraient trouver les parties prenantes clefs qui se mobilisent pour assurer leur viabilité;
- viii) Les États membres devraient être exhortés à adhérer aux conventions internationales relatives à la facilitation du commerce, au trafic de transit et aux mesures spéciales pour les pays sans littoral;
- ix) Les pays de transit devraient être encouragés à réduire la durée du transit aux ports, promouvoir le recours à des systèmes de localisation des marchandises et à

continuer à améliorer leurs capacités portuaires, notamment en matière de manutention de conteneurs. En outre, ils devraient assurer l'établissement de communautés portuaires ou leur renforcement;

- x) L'Initiative « Aide pour le commerce » devrait être mise à profit dans la mise en oeuvre des activités de facilitation du commerce par l'intermédiaire des institutions responsables de la gestion des corridors et des CER.

F. Activités prévues par la CEA dans le cadre de l'intégration régionale

38. Le programme d'intégration régionale de la CEA reste conforme à la vision et aux objectifs d'ensemble de l'UA. À cet égard, la plupart de ses activités sont entreprises en étroite collaboration avec la CUA et la BAD. Au cours des prochaines années, ce programme portera sur: la promotion de la coopération et de l'intégration régionales, conformément à l'Acte constitutif de l'Union africaine et au Traité d'Abuja de l'Union africaine; la promotion du commerce intra-africain; la fourniture d'un appui institutionnel aux CER; la promotion du développement des infrastructures et de la mise en valeur des ressources naturelles (transports, énergie, eau et exploitation minière), dans le cadre des initiatives du NEPAD visant à renforcer l'intégration au niveau continental.

39. Pour atteindre ces buts et objectifs, la CEA devrait mettre en oeuvre un certain nombre de programmes, dont les suivants:

1. État de l'intégration régionale en Afrique

40. En 2009-2010, en collaboration avec la Commission de l'UA et la Banque africaine de développement, la CEA envisage de mettre en oeuvre le rapport ARIA IV qui porte sur l'importante question du commerce intra-africain, laquelle demeure un défi redoutable dans le processus d'intégration de l'Afrique, parce que, depuis plusieurs décennies, ce commerce reste insignifiant par rapport au commerce du continent avec le reste du monde. En effet, seule une proportion de 10 % du commerce africain se fait avec d'autres pays africains, tandis que 40% du commerce de l'Amérique du Nord se fait entre pays d'Amérique du Nord et 63 % du commerce des pays d'Europe occidentale se fait entre ces pays. Le rapport ARIA IV traitera par conséquent de la question du commerce intra-africain dans toutes ses manifestations, allant de tout un ensemble de contraintes qui pèsent sur l'offre et de problèmes d'infrastructure entravant le commerce à des mesures d'incitation pour relancer la facilitation du commerce dans les principaux couloirs africains.

2. Observatoire de l'intégration régionale en Afrique

41. La CEA poursuivra son travail sur la création d'un Observatoire de l'intégration régionale. La création d'un Observatoire/portail vise essentiellement à fournir régulièrement des informations, des faits et des chiffres se rapportant aux programmes d'intégration régionale de l'Afrique dans les CER et les États membres, et englobant des informations concernant :

- a) Les protocoles et traités essentiels sur l'intégration régionale;
- b) La ratification des traités et des protocoles;
- c) Le tableau d'informations détaillées sur les CER;

d) Les informations sectorielles (commerce, infrastructures, etc.).

42. L'Observatoire facilitera également la diffusion des rapports d'activité de la CEA et des partenaires portant sur l'intégration régionale. En outre, il devrait permettre de promouvoir la coopération et la pratique de méthodes peu coûteuses entre les CER, les pays africains et les institutions du continent dans le domaine de la diffusion et du partage de l'information relative à l'intégration régionale et dans celui de la recherche de solutions aux problèmes et aux défis communs.

3. Assistance technique pour le renforcement des capacités et la coopération

43. Afin de renforcer le rôle des CER en tant qu'institutions sous-régionales chargées de la politique de développement, la CEA devrait continuer de les aider dans leurs activités de mise en valeur des ressources humaines, en particulier dans les domaines de l'information et de la statistique, du commerce, de la facilitation et du développement de la politique relative aux TIC. Elle devrait également apporter une assistance technique aux États membres pour en renforcer les capacités en matière d'exécution des programmes d'intégration de l'UA et du programme du NEPAD, outre l'aide qu'elle devrait apporter aux CER pour leur permettre d'intégrer leurs programmes en vue de la création de la Communauté économique africaine. Cela se ferait dans le cadre de programmes pluriannuels établis entre la CEA et les CER.

4. Initiatives dans le domaine des infrastructures et des ressources naturelles

44. Conformément aux décisions de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA tenue en février 2009, la CEA collaborera avec la Commission de l'Union africaine, les CER et les États membres à l'élaboration de plans d'action concrets pour la mise en œuvre de la Vision africaine des mines. En outre, comme suite donnée à la Déclaration finale de la première Conférence des ministres chargés de la mise en valeur des ressources minières de l'UA tenue en octobre 2008, et s'appuyant sur le travail fait par le Groupe international d'étude chargé de passer en revue les régimes miniers en Afrique, la CEA élaborera, en collaboration avec la CUA et les CER, des modèles, des directives, des normes et des codes, pour aider les pays africains à tirer le maximum de profits du potentiel de leurs ressources minières. Les efforts tendant à l'harmonisation des politiques minières de la SADC, de l'UEMOA et de la CEDEAO bénéficieront de l'appui technique respectivement des Bureaux sous-régionaux de la CEA en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest.

45. Le travail portant sur le domaine des transports sera axé sur la facilitation de l'élaboration et de la mise en œuvre du Programme de développement des infrastructures en Afrique et du Programme d'action d'Almaty. Dans le domaine de l'énergie, l'appui sera axé sur le renforcement de la capacité des pools régionaux d'énergie, tandis que le travail dans le domaine de l'eau sera axé sur la fourniture d'un appui fonctionnel au Conseil des ministres africains sur l'eau (AMCOW) pour la mise en œuvre de la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2025.

G. La voie à suivre

46. Le présent document est une version actualisée du programme d'intégration régionale de la CUA et de la CEA, qui est, sur le plan stratégique, conforme à la vision et aux objectifs d'ensemble de l'UA. En partenariat avec la Banque africaine de développement, les communautés économiques régionales et d'autres parties prenantes, la CUA et la CEA sont déterminées à entreprendre un certain nombre d'activités et de programmes communs dans le but de renforcer et de faire avancer le programme d'intégration du continent.

Questions à examiner

- Appui à la publication du rapport *Évaluation de l'intégration régionale en Afrique*: La CUA et la CEA doivent poursuivre leur analyse et leur évaluation des progrès réalisés en matière d'intégration régionale sur le continent et exposer leurs conclusions dans la publication phare, en tirant des enseignements des expériences enregistrées dans les sous-régions pour permettre aux dirigeants de prendre des décisions stratégiques en matière d'intégration régionale qui soient fondées sur les faits;
- Aide à la CUA et à la CEA dans la mise en œuvre des programmes et des activités donnant suite au débat de l'UA sur le cadre d'un gouvernement de l'Union;
- Appui à l'organisation de la sixième session du Comité du commerce et de la coopération et de l'intégration régionales;
- Appui à la création d'un Observatoire de l'intégration régionale qui fournirait régulièrement des informations, des faits et des chiffres se rapportant aux programmes d'intégration régionale de l'Afrique dans les CER et les États membres;
- Appui à la prise en compte de l'intégration régionale dans les politiques nationales: La CUA et la CEA doivent appuyer les efforts déployés au niveau continental pour sensibiliser les fonctionnaires, les parlementaires, le secteur privé et la société civile à la contribution que l'intégration régionale pourra apporter à la mise en œuvre du programme de développement du continent;
- Appui à la CEA pour la mise en œuvre de programmes pluriannuels avec les CER, dans le cadre de l'assistance technique de la Commission à ces dernières;
- Appui aux programmes et activités de la CUA et de la CEA concernant les infrastructures et les ressources naturelles.